VILLE DE VILLENNES-SUR-SEINE

MON ESPACE CITOYEN VILLENNOIS

Guide de création d'un espace personnel

Ce document va vous accompagner dans l'ouverture de votre compte personnel en ligne sur l'espace citoyen.

Deux cas de figures :



2

Ancien utilisateur du portail famille, vous aviez déjà un espace : votre espace personnel a été automatiquement créé par nos services et un email vous a été envoyé pour l'activer. (cf. p 3)

Nouvel usager/utilisateur de l'Espace Citoyens : vous n'utilisiez pas l'ancien Espace Famille (cf. p 5)

Attention, dans ce cas, l'activation de votre compte par nos services est nécessaire avant toute inscription de vos enfants. Celle-ci sera effective dans les 48 heures ouvrées.

> Pour toute assistance dans la création de votre espace, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services :

mc.filipe@ville-villennes-sur-seine.fr 01 39 08 25 67 ou 01 39 08 25 40 Service Relations à la Population - Communication



www.ville-villennes-sur-seine.fr - Contact : 01 39 08 25 40 f mairie de villennes sur seine @VilleVillennesS

Table des matières

1 Ancien utilisateur du Portail famille : accédez à votre espace personnel	p. 3
2 Nouvel usager/utilisateur : créez votre espace perso	pp. 5-7
3 Les fonctionnalités de votre espace	p. 8
4 Ajouter des membres à votre famille	p. 9
5 Modifier votre mot de passe	p. 10

Ancien utilisateur du Portail Famille : accédez à votre espace personnel

Vous aviez déjà un espace sur l'ancien Portail Famille de la Ville ?

Un compte personnel vous a été attribué. Celui-ci remplace l'ancien compte « famille » - jusque-là commun à tous les membres de votre famille.

Papa et maman peuvent désormais avoir un compte chacun. Ces comptes ont été générés automatiquement sur la base des informations renseignées sur l'ancien espace famille.



Un email vous a été envoyé pour activer votre « Espace perso »

Entrez l'identifiant et le mot de passe communiqués sur ce courriel afin d'accéder à votre espace personnel.





Vous n'avez pas reçu d'email d'activation



Vous aviez communiqué un courriel aux services de la Ville, contactez le service Population-Communication > Pôle Scolaire au 01 39 08 25 67.

Un agent vérifiera votre adresse et vous retournera le mail d'activation de votre espace.



Si vous n'aviez pas communiqué de mail au service Population-Communication > Pôle Scolaire, ou que vous n'utilisiez pas l'Espace Famille, créez votre espace perso à la rubrique « Je n'ai pas d'espace » (cf. page 5).

J'ai oublié mon passe.	mot de Connexion	
₽ ₽ JE <u>N'</u> #	AI PAS D'ESPACE	٦/
Créez votre esp donnera accès demandes exisi stockage sécuri fonctionnalités t mairie.	vace personnel qui vous au tableau de bord de vos tantes, à votre espace de isé et à d'autres facilitant votre relation avec la	
here was a	Créer mon espace	
Avec mon e		

2

Nouvel usager/utilisateur : créez votre espace perso

Vous devez d'abord créer un compte : dans « JE N'AI PAS D'ESPACE » / Créer mon espace ;

Une fois les informations remplies, l'activation de votre compte nécessite une intervention de nos services, avant toute utilisation possible. L'activation sera effective dans les 48 heures ouvrées.



Remplissez les champs en renseignant obligatoirement ceux marqués d'un astérisque pour pouvoir passer à l'étape suivante.

A We have a construction of the second seco	DENTRÉ		CREATION D'UN ESPACE PERSONNEL
	IDENTITÉ		ANNULER PRÉCÉDENT SURVANT
* Ownité * Nom usuel Nom de naissance * Prénom(s) Date de naissance Pays de naissance Département de naissance Commune de naissance		Les champs précédés d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. Vous pourrez modifier les informations, a posteriori, lorsque votre espace personnel sera créé.	CREATION D'UN ESPACE PERSONNEL
Photo	Changer d'image	ÉCÉDENT SUIVANT	MOURE 09/38/516/ Fax * Courriel n.langfois@ville-villennes-sur-seine.fr Moyen de contact préféré Courriel ANNULER PRÉCÉDENT SURVANT



Les fonctionnalités de votre Espace

Une fois votre espace activé/créé, vous accédez à cet écran et vous pourrez :
1) gérer les activités de vos enfants (annuler-réserver*/inscrire**)

- * les réservations faites depuis septembre 2019 ont été reprises.
- ** le dossier d'inscription est à compléter avant fin juin pour la rentrée 2020-2021.
- 2) consulter l'historique de vos démarches,
- 3) consulter les actualités et les messages envoyés par les services de la mairie,

Pour annuler/réserver

une activité

4) payer vos factures,

3

5) stocker des documents,

Vous trouverez ici tous les membres de votre famille.

Cliquez sur l'icône représentant l'enfant pour accéder

à l'agenda des activités qu'il fréquente, modifier

(obligatoire pour la rentrée 2020-2021).

les réservations et remplir son dossier d'inscription

6) modifier vos coordonnées.

Cet espace de stockage est à votre disposition. Vous seul pouvez consulter son contenu. Vous pouvez y garder des documents (certificat médical, avis d'imposition, livret de famille, etc.) afin de remplir rapidement le dossier d'inscription ou les transmettre à nos services en un clic.





Ajouter des membres à votre famille







